



EXAMEN PROFESSIONNEL DE SÉLECTION POUR L'AVANCEMENT AU GRADE D'INGÉNIEUR DE RECHERCHE HORS CLASSE POUR 2021

NOTE DE SERVICE [SG/SRH/SDDPRS/2021-758](#) du 14-10-2021

Nombre de places ouvertes : **6**

Date limite pré-inscriptions : **18 novembre 2021**

Par mail : <https://www.concours.agriculture.gouv.fr>

Par courrier : **Ministère de l'agriculture et de l'alimentation Secrétariat général - SRH - SDDPRS - Bureau des concours et des examens professionnels - 78, rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP**

Date limite de retour des confirmations d'inscription accompagnées des pièces complémentaires et de l'envoi des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) : **2 décembre 2021**

Contact pour toutes questions sur cet examen professionnel :

Bureau des concours et des examens professionnels : **Hélène DELQUIGNIES** 01 49 55 48 55 - helena.delquignies@agriculture.gouv.fr

Contact pour toutes questions sur la préparation à l'examen :

Bureau de la formation continue et du développement des compétences : **Thomas ROUSSEAU** - 01 49 55 81 10 - thomas.rousseau@agriculture.gouv.fr

Conditions d'accès :

Les ingénieurs de recherche appartenant au **grade d'ingénieur de recherche de 1ère classe et justifiant de huit ans de services comme ingénieur de recherche, ou ayant atteint le 7ème échelon du grade d'ingénieur de recherche de 2ème classe et justifiant dans ce grade de huit ans de services effectifs**. Les conditions de services s'apprécient au 31 décembre 2021.



Textes de référence :

Décret n° 95-370 du 6 avril 1995 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État.

Arrêté du 29 avril 2005 fixant la liste des branches d'activités professionnelles et des emplois types des établissements publics d'enseignement supérieur agricole relevant du ministre chargé de l'agriculture et de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments.

Arrêté du 12 novembre 2012 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves de la sélection professionnelle pour l'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe.

Arrêté du 18 février 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un examen professionnel de sélection pour l'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Pour tous renseignements, contacter :

Nathalie SUCHAIL : nathalie.suchail@agriculture.gouv.fr



 B413 - 78 rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP –

@ foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr -  01 49 55 81 42

 www.foenseignementagricole.fr 

www.facebook.com/foenseignementagricole/  twitter.com/FOENSAGRI